



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Expérimentation de la certification des comptes – ajustements réalisés sur la base du rapport du commissaire aux comptes**

Séance du 24 juin 2021

Convocation du 18 juin 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 24 juin 2021**

**OBJET : Expérimentation de la certification des comptes – ajustements réalisés sur la base du rapport du commissaire aux comptes**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoyant la mise en œuvre de l'expérimentation de la certification des comptes,

Vu les demandes d'ajustement présentées par le cabinet Deloitte en date du 22 mars 2021,

Vu le rapport présenté par le cabinet Deloitte, professionnel du chiffre choisi par la ville pour l'accompagner sur la certification des exercices 2020, 2021 et 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Philippe Szykowski)

Article 1 : PREND acte des ajustements demandés par le professionnel du chiffre suite à l'audit des comptes annuels 2020 et acceptés par l'ordonnateur et comptabilisées par le comptable public sur le budget principal de la Ville, lesquels peuvent s'exprimer ainsi :

- Intégration des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis :
  - crédit du compte 2313 « travaux en cours » et 2312 « terrains en cours » pour 8 157 524,70 € ;
  - débit du compte 21314 « bâtiments culturels et sportifs » et du compte 2128 « Autres agencements de terrains » pour 8 157 524,70 €.
- Intégration des travaux de rénovation de la bibliothèque :
  - crédit du compte 2313 « travaux en cours » pour 3 415 910,85 € ;
  - débit du compte 21314 « bâtiments culturels et sportifs » pour 3 415 910,85 €.
- Intégration des travaux de construction de la crèche « les Musiciens » :
  - crédit du compte 2313 « travaux en cours » pour 6 435 568,73 € ;
  - débit du compte 21313 « Bâtiments sociaux et médico-sociaux » pour 6 435 568,73 €.
- Intégration des travaux d'enfouissement de réseaux électriques sur diverses rues (Dr Roux, Président Roosevelt, Lycée, Garnon, Charles-Péguy, square Robinson) :
  - crédit du compte 2315 « travaux en cours voirie » pour 835 402,31 € ;
  - débit du compte 21534 « réseaux d'électrification » pour 821 407,96 € et du compte 2151 « réseaux de voirie » pour 13 994,35 €.
- Intégration des travaux du skate-park :
  - crédit du compte 2313 « travaux en cours » pour 12 012,32 € ;
  - débit du compte 2128 « autres agencements » pour 12 012,32 €.
- Intégration des travaux d'aménagement du local d'accueil du STU et de locaux divers dans l'hôtel de ville :
  - crédit du compte 2313 « travaux en cours » pour 227 071,32 € ;
  - débit du compte 213 11 « bâtiments administratifs » pour 227 071,32 €.
- Intégration de travaux divers sur bâtiments (bâtiments administratifs ou scolaires) :
  - crédit du compte 2313 « travaux en cours » pour 34 547,40 € et du compte 2312 « aménagements de terrains en cours » pour 1 614,60 € ;
  - débit du compte 213 51 « travaux sur bâtiments » pour 34 547,40 € et du compte 2128 « aménagements de terrains » pour 1 614,60 €.

- Comptabilisation des titres de la société publique locale « cuisine Montrouge-Sceaux » :
  - débit du compte 261 « titres et participation » pour 125 000 € ;
  - crédit du compte 269 « Versements à effectuer sur les titres de participation non libérés.
- Correction de la valeur des titres détenus par la Ville dans le capital de la SEM Sceaux-Bourg la Reine Habitat :
  - débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 227 121,36 € ;
  - crédit du compte 261 « Titres de participation » pour 227 121,36 €.
- Reclassement de l'excédent de liquidation de l'OPH :
  - débit du compte 10228 « Autres fonds d'investissement » pour 22 472 109,61 € ;
  - crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 22 472 109,61 €.
- Réévaluation du montant des provisions pour comptes épargne temps de 2019 suite au changement de méthode d'estimation :
  - débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 234 575,81 € ;
  - crédit du compte 1541 « Provisions pour compte épargne temps (non budgétaire) » pour 234 575,81 € ;
  - avec impact sur le résultat antérieur d'investissement de 2020, et impact indirect sur le résultat budgétaire 2020.
- Régularisation de la comptabilisation des loyers capitalisés :
  - débit du compte 16878 « Autres dettes – autres organismes et particuliers » pour 1 251 040,07 € ;
  - crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 1 251 040,07 €.

Article 2 : PREND acte qu'une demande d'ajustement ne pourra pas être mise en œuvre pour des raisons réglementaires :

- compte 47138 « Autres versements à recevoir » : le compte présente un solde de 753 924 €.

Article 3 : PREND acte que plusieurs demandes d'ajustement n'ayant pas pu être prises en compte dès 2020 pour des raisons légales ou techniques seront prises en compte au titre de l'exécution 2021 ou des exercices suivants :

- Actif immobilisé : le compte de gestion 2020 présente un solde créditeur du compte 249 qui reste fixé à 5 358 k€.
- Provisions pour risques et charges :
  - débit du compte 6815 « dotations aux provisions pour CET » (budgétaire) pour 248 689,70 € ;
  - crédit du compte 1541 « provisions pour compte épargne temps » (non budgétaire) pour 248 689,70 €.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. Lamy*

